



**Conseil d'administration
Séance du 23 mars 2012**

**Délibération n° 4-2012
Budget primitif 2012**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Un an après sa création juridique et six mois après sa naissance effective, l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg connaît le moment important de sa structuration financière. Le budget 2012 est en effet le premier budget de sa vie institutionnelle. C'est le budget fondateur à partir duquel les instances de gouvernance peuvent dessiner pour les prochaines années les perspectives stratégiques de l'établissement.

Lors de sa séance du vendredi 10 février 2012, le Conseil d'administration a pu débattre des orientations budgétaires de l'établissement sur la base des dotations des quatre collectivités publiques fondatrices pour 2012 :

Communauté d'agglomération Caen la mer	3 700 000 €
Ville de Cherbourg-Octeville.....	590 476 €
Etat.....	411 500 €
Conseil régional de Basse-Normandie.....	290 000 €
Total.....	4 991 976 €

Au cours de cette séance de travail, des membres du Conseil d'administration se sont exprimés sur la nécessité de concevoir et mettre en œuvre un mécanisme de restitution d'une partie de l'excédent de fonctionnement exceptionnel constaté sur l'exercice 2011. A l'issue du débat d'orientation budgétaire, la demande ayant été confirmée, il est convenu que ce mécanisme de restitution soit envisagé au bénéfice proportionnel de la Communauté d'agglomération Caen la mer d'une part, de la Ville de Cherbourg-Octeville d'autre part. A cet effet, il sera proposé au Conseil d'administration du vendredi 8 juin 2012 d'adopter une décision modificative du budget prenant en compte cette mesure exceptionnelle à hauteur de 347 K€ :

Communauté d'agglomération Caen la mer	300 000 €
Ville de Cherbourg-Octeville.....	47 000 €

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration

- Dit que le budget primitif M14 sera approuvé par chapitre et section (fonctionnement et investissement) ;
- Dit que toutes modifications budgétaires devront faire l'objet d'une décision modificative approuvée par le Conseil d'administration ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
chapitre	libellé	Total EPCC 2012
011	charges à caractère général	1 261 588
012	charges de personnel et frais assimilés	4 223 787
65	autres charges de gestion courante	
66	charges financières	0
67	charges exceptionnelles	20 000
68	dotations aux provisions	
022	dépenses imprévues	347 000
total des dépenses réelles de fonctionnement		5 852 375
023	virement à la section d'investissement	191 479
042	opération d'ordre entre sections	70 000
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement	0
total des dépenses d'ordre de fonctionnement		261 479
total		6 113 854

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
chapitre	libellé	Total EPCC 2012
013	atténuations de charges	0
70	ventes de produits et prestations	277 978
73	produits issus de la fiscalité	5 000
74	dotations, subventions et autres participations	5 057 386
75	autres produits de gestion courante	15 000
76	produits financiers	0
77	produits exceptionnels	
78	reprises sur provisions	0
total des recettes réelles de fonctionnement		5 355 364
042	opération d'ordre entre sections	
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement	0
total des recettes d'ordre de fonctionnement		0
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		758 490
total		6 113 854

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2012
Opérations réelles	
Dépenses financières	
20 Dépenses d'équipement - immobilisations incorporelles	33 746
21 Dépenses d'équipement - immobilisations corporelles (dont RAR 2011)	365 843
Total des opérations réelles	399 589
Opérations d'ordre	
1391 Reprise des subventions au compte de résultat	
Total des opérations d'ordre □	0
Total des dépenses	399 589

RECETTES	
Opérations réelles	
13 Subventions d'équipement reçues	
001 Solde d'exécution reporté	138 110
Total des opérations réelles	138 110
Opérations d'ordre	
021 Virement de la section d'exploitation	191 479
040 Amortissements	70 000
Total des opérations d'ordre □	261 479
Total des recettes	399 589

PROPOSITION :

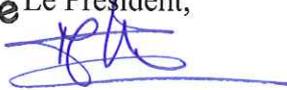
Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide d'adopter le budget primitif 2012

PREFECTURE DU CALVADOS

02 AVR. 2012

COURRIER

Le Président,

**école
supérieure
d'arts &
médias
de Caen/
Cherbourg**

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20

Votants : 25

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

La transmission en préfecture le

02 AVR. 2012

La publication le

Fait à Caen, le

Le Président,

